

Bien que j'admire un homme qui parle en faveur de l'endroit où il vit et amasse sa fortune, cependant il me semble que l'honorable député devrait se rappeler qu'en cherchant à décrier les industries de cette partie du pays, il fait tort à la Confédération, à lui-même et à sa propre province. J'ai en ma possession un mémoire qui, je crois, n'a pas été préparé par un membre du parti conservateur, mais par un homme que l'honorable député de Brant-Sud, (M. Paterson) connaît mieux que moi, qui est responsable et qui sait ce qu'il dit.

Cette estimation a trait à cette question des lieuses. Il m'écrit que Harris et Fils, de Brantford, fabriquent cette année 1,000 lieuses, dont 500 seront expédiées au Nord-Ouest. La compagnie manufacturière de Massey en fabrique aussi 1,000, dont 500 seront expédiées au Nord-Ouest. Elliott en fabrique 500; la compagnie dite Globe, 400; Watson, d'Ayr, 200; Gurney, de Dundas, 200; et la compagnie de Chatham, 200. Ce sont les établissements où se fabrique cet article.

Ce que je désire surtout faire connaître au comité, c'est le fait que le correspondant dit que les fabricants approvisionneront d'abord le Nord-Ouest, car il est plus que probable qu'il en faudra un plus grand nombre; puis il ajoute qu'ils peuvent porter à 2,000 le nombre destiné au Manitoba, dans le cas où la chose serait nécessaire. Il dit, en outre, que les lieuses canadiennes sont, sous tous les rapports, égales aux lieuses américaines, et que dans quelques cas elles sont préférables.

Harris et Fils, de Brantford, ont vendu tous leurs modèles de 1883, moyennant \$1,600, à l'un des plus grands fabricants des Etats-Unis, et ils fabriquent 5,000 de ces articles.

Je m'étonne que les fabricants américains, avec leur immense territoire et le génie inventif qu'on leur connaît, viendraient au Canada, achèteraient les modèles de ces lieuses, et les apporteraient aux Etats-Unis pour en fabriquer de semblables, si ces articles étaient inférieurs à ceux que nous avons fabriqués et expédiés au Manitoba.

M. SUTHERLAND (Selkirk) : De quelle espèce étaient ces lieuses ?

M. BOWELL : C'était la lieuse automatique de Harris. Les fabricants canadiens, en 1882, ont importé quelques lieuses américaines, lorsqu'ils eurent vendu les leurs, mais le cultivateur préfère toujours l'article canadien.

Voici maintenant un autre fait qui montre combien l'établissement de ces fabriques dans le pays a encouragé d'autres industries. Il dit :

Les fabricants canadiens de lieuses automatiques ont déjà deux fabriques, l'une à Montréal et l'autre à Halifax, où l'on fait la ficelle à lier. La valeur de cet article fabriqué cette année en Canada, excédera \$150,000. On a ainsi établi une nouvelle industrie qui emploiera un grand nombre d'ouvriers et de capitaux.

Cela prouve comment, en encourageant une classe de fabriques, l'on fait naître de nouvelles industries. Les rapports donnés relativement à d'autres manufactures, sont de la même nature.

L'honorable monsieur dit aussi qu'il voudrait que l'on fit disparaître le droit imposé sur le bois; mais il n'a pas fait volontairement cet énoncé; il ne l'a fait que lorsqu'on lui eût demandé s'il comprenait le bois parmi les articles qu'il désirait faire admettre en franchise. Je lui dis que ce n'est pas l'opinion des commerçants de bois du Manitoba. J'ai ici une lettre qui a trait à cette question; elle a été écrite par un homme de Winnipeg. Voici ce qu'il dit :

Il est très difficile de donner exactement le montant des capitaux placés dans cette industrie; mais le montant total doit être de près d'un million, en ne tenant pas compte des nombreuses manufactures situées sur le lac Winnipeg et en d'autres endroits du Nord-Ouest. C'est une chose qu'il est aussi très difficile d'évaluer. C'est, de plus, une question d'aucune importance pour le moment, car l'on ne peut pas se baser sur les années précédentes pour évaluer la quantité que l'on pourrait fabriquer dans notre province. Les produits de cette année seront amplement suffisants pour satisfaire aux besoins. Il ne sera donc pas nécessaire, pour nous, d'importer du bois de construction du Minnesota.

Or, c'est là un témoignage auquel, j'en suis bien convaincu, l'honorable député de Selkirk croira autant que j'y crois moi-même.

M. SUTHERLAND : La chose est tout à fait exacte.

M. BOWELL : Ce témoignage vient d'un homme grandement intéressé au commerce de bois, et ce n'est pas un ami du gouvernement; il n'est pas ce que l'on appelle conservateur; c'est un homme en qui l'honorable député de Selkirk repose, je crois, autant de confiance que j'en repose moi-même.

Et je pense que l'honorable député lui-même, serait un des premiers, puisqu'il parle de ses sentiments honnêtes, à s'opposer à l'abrogation du droit sur le bois, pour la simple raison qu'on a acheté pour des sommes considérables de bois en grume, sur le marché américain, pour l'usage des colons du Nord-Ouest; et aussi parce que, comme le dit l'honorable député, l'approvisionnement du Manitoba suffira amplement cette année aux besoins des colons.

M. SUTHERLAND : C'est vrai.

M. BOWELL : J'accepte avec plaisir l'aveu de l'honorable monsieur, et si la chose est vraie pour le bois, pourquoi ne le serait-elle pas également pour les autres articles fabriqués au Canada, ou qui pourraient s'y manifester.

M. SUTHERLAND : Il n'y en a pas d'autres.

M. BOWELL : Il peut ne pas y en avoir eu dans le passé, mais comme le dit l'honorable représentant de Middlesex (M. McMillan), les fabricants d'instruments aratoires sont non seulement en mesure d'approvisionner le marché cette année, mais encore de l'approvisionner à aussi bon marché, et même à meilleur marché, qu'il l'a jamais été jusqu'ici. Avec l'expérience que nous possédons de la politique nationale au sujet des autres articles, et avec des témoignages tels que ceux que nous pouvons produire, nous pouvons conclure qu'il n'y a pas lieu de redouter que la population du Manitoba soit surtaxée.

Je ne crois pas non plus que l'agitation qui se produit à chaque occasion dans ce pays, soit de longue durée. Nous savons qu'il s'y est déclaré, il y a peu de temps, un commencement de rébellion, et que le premier ministre a dû se retirer momentanément devant l'agitation. Je ne suis pas surpris que l'honorable représentant de Provencher se soit opposé à la ligne de conduite suivie au début par M. Norquay, et que lorsque le premier ministre est devenu plus sage, il l'ait aidé dans son élection.

Si je m'étais trouvé là et que M. Norquay eût défendu son premier programme, j'aurais certainement dénoncé, comme beaucoup d'autres, la position qu'il a assumée dans son discours d'Emerson. Mais lorsque s'étant rendu au Nord, jusqu'à Selkirk, il devint plus raisonnable, et fit un discours plus digne d'un homme d'Etat, la population commença à se rallier autour de lui, et ceux qui désiraient la prospérité du pays, qui pensaient que la politique du gouvernement fédéral était non-seulement avantageuse par sa nature elle-même, mais qu'elle amènerait plus rapidement le développement du pays, lui ont donné leur appui. La politique du gouvernement au sujet des chemins de fer doit amener ce résultat plus que tout autre chose.

Bien que personnellement je ne connaisse rien de la question, j'ai écouté avec plaisir les remarques de l'honorable député. Il me semble que s'il avait connu les véritables raisons pour lesquelles l'honorable représentant de Provencher s'est élevé à cette époque contre le premier ministre du Manitoba, il aurait approuvé sa manière d'agir; et lorsque l'honorable premier ministre adopta une ligne de conduite plus sage, le député de Provencher lui donna son appui sincère dans son comté—un comté voisin—agissant ainsi conformément aux principes qui l'ont toujours guidé, soit dans cette Chambre, soit dans cette province.